

Fiche sectorielle de mutualisation 2026

Mise à disposition des services de la Ville de Cournon d'Auvergne au profit de Clermont Auvergne Métropole

Espaces verts

Délibération du Conseil métropolitain du 20 janvier 2017

Délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2016

Pour la Ville de Cournon d'Auvergne :

Direction / Service mis à disposition : Service espaces verts
 Directeur / Chef de service : Direction des services techniques : M. Christophe CHAZEIX

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Responsable du CTM : Monsieur Luc RAYNAUD

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Espace Public et de la Proximité
 Directeur / Chef de service : Monsieur Yann LEMOIGNE - Directeur

Référent avec la commune : Monsieur CHAZEIX- Responsable du Pôle de proximité

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de procéder à l'entretien des espaces verts sur l'emprise des voiries métropolitaines.

Il est entendu que la Ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2025

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2024 actualisés au vu du budget primitif 2025

Activité	Équipe de terrain		Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale	ETP	Masse salariale		
Entretien des espaces verts sur emprise voirie	15	639 200,00 €	1	45 600,00 €	67 000,00 €	751 800,00 €
Total						751 800,00 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 751 800 euros.

Fiche sectorielle de mutualisation 2026

Mise à disposition des services de la Ville de Cournon-d'Auvergne au profit de Clermont Auvergne Métropole

Patrimoine bâti

Délibération du Conseil métropolitain du 20 janvier 2017

Délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2016

Pour la Ville de Cournon-d'Auvergne :

Direction / Service mis à disposition :	Direction des services techniques
Directeur / Chef de service :	Monsieur Christophe CHAZEIX
Référent global mutualisation :	Monsieur Christophe CHAZEIX

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement :	Direction de l'Ingénierie Patrimoniale
	Email : patrimoinecommunautaire@clermontmetropole.eu
Chef de service :	Madame LEROY SCHMITT
Référent avec la commune :	Madame LEROY SCHMITT

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien des équipements métropolitains situés à Cournon d'Auvergne.

Le service mis à disposition assure les missions suivantes :

- * pour la piscine : mise à disposition d'une benne pour végétaux et leur évacuation une fois par semaine (avril à septembre); la maintenance d'exploitation pour la plomberie de façon ponctuelle, en cas d'urgence durant les horaires du CTM et hors week-end, jours fériés et ponts accordés.
- * pour la médiathèque : le nettoyage des locaux y compris les samedis pendant les périodes de vacances scolaires avec la fourniture des produits d'entretien. L'entretien des espaces verts (taille, tonte, arrosage) extérieurs et des plantes d'intérieur, le service mis à disposition pourra être sollicité pour des travaux de menuiserie, de plomberie ;
- * pour le pôle de proximité (locaux municipaux mis à disposition) :
 - Le nettoyage des locaux avec la fourniture des produits d'entretien,
 - L'assurance des locaux,
 - Gestion du contrat de maintenance de la microstation de voirie (logiciel DAO),
 - Charges courantes d'exploitation des locaux et leur maintenance,
- * pour la régie de l'eau
 - Le nettoyage des locaux avec fourniture des produits
- * bâtiment espaces verts

Il est entendu que la Ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2026

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2025 actualisés au vu du budget primitif 2026.

Activité	Équipe de terrain			Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Fréquence d'intervention hebdomadaire sur le site	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Médiathèque	1,71	Ménage 4x15h/semaine	70 650,00	950,00	71 600,00
	0,13	Entretien plantes intérieures 4,5h/semaine	5 400,00		5 400,00
Régie de l'eau	0,285	Ménage 10h/semaine	11 150,00	550,00	11 700,00
	0,15	Parc informatique	7 750,00		7 750,00
Pôle de proximité	0,285	Ménage 10h/semaine	10 500,00	100,00	10 600,00
	0,090	Parc informatique	4 800,00		4 800,00
Bâtiment espaces verts	0,34	Ménage	13 100,00	50,00	13 150,00
TOTAL ensemble des sites			123 350,00	1 650,00	125 000,00

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de 125 000 euros.

Fiche sectorielle de mutualisation – PREVISIONNEL 2026

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Cournon d'Auvergne
 au profit de Clermont Auvergne Métropole

Garages

Délibération du Conseil métropolitain du 20 janvier 2017
 Délibération du Conseil municipal du 08 décembre 2016

Pour la Ville de Cournon d'Auvergne:

Direction / Service mis à disposition :
 Directeur / Chef de service :

Référent avec Clermont Auvergne Métropole :

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Espace Public et de la Proximité
 Directeur / Chef de service : Monsieur Yann LEMOIGNE - Direction de l'Espace Public et de la Proximité
 Référent avec la commune : Monsieur BOUCHEIX Romain – Gestionnaire de flotte de véhicules

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La mise à disposition des services techniques de la Ville de Cournon d'Auvergne a été conclue pour l'entretien des véhicules métropolitains.

Prévisionnel 2026

Activités	Budget	ETP	Masse salariale	Dépenses directes
Parc véhicules voirie Pôle 3	principal	1,97	85 730,00 €	28 500,00 €
Parc véhicules CIR Pont-du-Château (à compter du 1 ^{er} mail 2023)	principal	0,1	4 350,00 €	8 400,00 €
TOTAUX		2,07	90 080,00 €	36 900,00 €
TOTAL GENERAL			126 980,00 €	

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition est de **126 980 euros**.